

Communiqué de presse

BRUXELLES, 11 décembre 2018

BRUXELLES 11 décembre 2018 – L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) lancent une campagne d'information pour éclairer les patients sur les médicaments biologiques et pour encourager la prescription de médicaments biosimilaires.

Les médicaments biologiques sont souvent indispensables pour traiter des maladies graves et chroniques. Utiliser des alternatives biosimilaires a un effet positif sur l'accessibilité de notre système de soins de santé.

Avec cette nouvelle campagne, l'AFMPS et l'INAMI souhaitent **informer les patients sur les médicaments biologiques qui élargissent le champ des possibilités pour traiter certaines maladies graves et chroniques** comme le diabète, les maladies auto-immunes et les cancers.



La campagne est diffusée via de multiples canaux : spot radio, site internet (www.medicamentsbiosimilaires.be), affiches, brochure pour les patients et bannières en ligne et sur les réseaux sociaux.

Un médicament biologique est composé d'une substance active produite à partir d'une source d'origine biologique, c'est-à-dire des organismes vivants, tels que des cellules ou des tissus vivants.

Les médicaments biosimilaires sont des médicaments biologiques fabriqués de manière à être hautement similaires à un médicament biologique déjà approuvé. **Les médicaments biosimilaires sont tout autant de qualité, sûrs et efficaces que leur médicament biologique de référence.** Les patients et les médecins peuvent donc avoir tout autant confiance dans ces médicaments.

L'objectif d'une telle campagne est également de **sensibiliser les médecins**, qui ont un rôle déterminant en tant que prescripteurs. En effet, lorsque les médicaments biosimilaires sont introduits sur le marché, ils mènent à une baisse du prix et de la base de remboursement du médicament biosimilaire et du médicament biologique de référence (principe du « biocliff »). Cette baisse pouvant atteindre plus de 30 % mène donc à des économies importantes pour le système de soins de santé. **La marge budgétaire créée par la prescription de médicaments biosimilaires permet dès lors de rembourser plus de traitements innovants, pour plus de patients.**

Afin de soutenir encore davantage la prescription de médicaments biosimilaires, **des actions supplémentaires sont prévues :**

- Un monitoring régulier de la prescription de médicaments biosimilaires.

- Un incitant pour les médecins qui prescrivent des anti-TNF biosimilaires (anti-inflammatoires) en dehors de l'hôpital est prévu dans le cadre d'un projet pilote. Ainsi les médecins pourront bénéficier d'un supplément d'honoraires, pour les efforts supplémentaires réalisés en matière de communication, d'information et de suivi des patients.
- Une étude sera lancée pour définir les raisons du choix de la prescription. Cette étude analysera les préoccupations des médecins et patients. Informer le patient est essentiel.
- Un « ambassadeur » pour le domaine des médicaments biosimilaires sera désigné. Son rôle principal consistera à coordonner, soutenir et assurer le suivi des différentes actions prévues.

Xavier De Cuyper, administrateur général de l'AFMPS

« Les médicaments biosimilaires sont utilisés en toute sécurité dans l'Union européenne depuis 2006. Ils offrent aux patients et à leur médecin un arsenal de traitement plus large. »

Jo De Cock, administrateur général de l'INAMI

« Avec la collaboration des médecins, l'INAMI soutient la prescription des médicaments biosimilaires afin de permettre des économies pour faciliter l'accès aux traitements innovants. »

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

« Les médicaments biologiques peuvent améliorer de manière significative la qualité de vie des patients. Ils sont souvent utilisés dans le traitement de maladies chroniques graves telles que le cancer, la sclérose en plaques ou la polyarthrite rhumatoïde. En raison du processus de production complexe, le prix de ces médicaments est très élevé. C'est pourquoi il est important que les médecins prescrivent plus souvent un médicament biosimilaire : c'est un médicament qui a le même effet que le médicament d'origine mais dont le coût de production est beaucoup plus bas. Ainsi, nous maîtrisons les dépenses et pouvons investir dans de nouvelles solutions innovantes pour le patient. Ces dernières années, j'ai déjà pris plusieurs mesures pour soutenir les médicaments biosimilaires, et cette campagne s'appuie sur cette dynamique. »

Plus d'informations

Apprenez-en plus sur www.medicamentsbiosimilaires.be, et commandez gratuitement la brochure et/ou l'affiche de campagne via comm@afmps.be.

Contact

Division Communication de l'AFMPS
+ 32 2 528 40 12 - comm@afmps.be

Cellule communication de l'INAMI
+32 2 739 72 06 - communication@inami.fgov.be

À propos de l'AFMPS

En Belgique, l'AFMPS est l'autorité compétente pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé (dispositifs médicaux et accessoires, matières premières, sang et ses composants d'origine humaine, matériel corporel humain), tant à usage humain que vétérinaire, en développement clinique et sur le marché.